

HONORAIRES DE L'AGENCE

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES (Taux T.V.A. 20%)	
VENTES	<i>S'applique sur le prix de vente</i>	En fonction du mandat, à la charge du :
Biens d'une valeur inférieure à 150 000 €	10 000 € forfaitaire	Vendeur ou acquéreur
Biens d'une valeur supérieure à 150 000 €	6% T.T.C.	Vendeur ou acquéreur
Murs et fonds de commerce	10% T.T.C.	Vendeur ou acquéreur
Garages, caves	10% T.T.C.	Vendeur ou acquéreur
Honoraires estimation	275 € T.T.C.	Demandeur

LOCATIONS VIDES	<i>S'applique sur les loyers hors charges</i>	A la charge du :
<p>Honoraires fixés par décret n° 2014-890 du 1er Août 2014 – journal officiel du 6 Août 2014 – Agglomération : zone TENDUE (baux d'habitation sou mis aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989) partagés entre le Bailleur et le Preneur de la manière suivante : (le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au propriétaire et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire).</p>		
Visite, constitution du dossier de location Rédaction du bail	10 €/M2 T.T.C.	Locataire
Réalisation de l'état des lieux	3 €/M2 T.T.C.	Locataire
Visite, constitution du dossier de location Rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux	1 mois de loyer hors charges	Propriétaire
Garages, caves	100 € T.T.C. forfait	Propriétaire
Garages, caves	100 € T.T.C. forfait	Locataire
GESTION VIDE	<i>S'applique sur tous les encaissements (loyers, charges, divers)</i>	A la charge du :
Avec reddition des comptes/trimestriels	Entre 7 et 8.50 % H.T. (suivant montant du loyer c/c)	Propriétaire
LOCATIONS MEUBLEES		
Reddition des comptes après chaque Location ou suivant mandat	25% T.T.C. sur le montant brut de la location	Locataire